

Procès-verbal
CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL SEANCE DU 14 OCTOBRE 2023
Salle polyvalente - 19 H
Convocation du 10/10/2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze octobre le conseil municipal est légalement convoqué à 10 heures à la salle polyvalente pour l'ordre du jour suivant :

- 1- Validation de l'APD travaux de l'église
- 2- Autorisation pour la mission ACT pour les travaux de l'église

PRESENTS : Roger COSTARD, Maire, Philippe HEURLIN, Valérie GAREL, Dominique LEFORESTIER, DIVARD Antoine, Tanguy ROQUIER, Jocelyne ROBILLARD, Sylvie GIRAUD.

ABSENT excusé : Anne-Sophie ROUXEL (pouvoir donné à Dominique LEFORESTIER)

SECRETAIRE DE SEANCE : Antoine DIVARD

Le Maire ouvre la séance à 10H04

Mr le maire demande au conseil municipal pour ajouter un ordre jour : le conseil accepte.

Validation de l'APC travaux de l'église (2023-10-07)

1 tranche ferme et 2 tranches optionnelles

Peu d'écart de prix entre pose aux crochets et pose avec clous, l'option mise aux normes du paratonnerre est à faire car on refait la toiture et il n'est plus aux normes.

Faisons-nous la réfection entière de la voute ? 46 060.13 €

APD : On enlève la variante 1.7 ; 2.6 ; 2.7 ; 3.6 (variante pour la pose au crochet), et la tranche optionnelle 02

On garde la variante 2.8 pour la mise aux normes du paratonnerre

Le titre du chapitre 2 et 3 doivent changer comme suit :

- 2 Tranche optionnelle 01 : Nef, Bas côtes et transept.
- 3 Tranche optionnelle 02 : Chapelle sud erreur sur le tableau récap 3.6 au lieu 2.6

Cout total de 630 983.95 € HT

Vote oui pour tous les conseillers pour l'APD.

Autorisation pour la mission ACT pour les travaux de l'église (2023-10-08)

Demande de YLEX : autorisation pour la mission ACT

C'est une nouvelle phase pour le pro, il faut donc dire oui pour faire avancer l'ordre de service numéro 2,

On demande à rajouter la phase pro à la mission ACT.

Vote oui pour tous les conseillers pour la mission ACT et la phase pro DCE

Fin de réunion à 10H42.

NOM	Prénom	Qualité	Signature
COSTARD	Roger	Maire	
DIVARD	Antoine	Secrétaire de séance	